

COMPTE-RENDU DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De LÉOJAC BELLEGARDE

Séance du 19 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai à vingt heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur QUATRE Christian, Maire.

Date de convocation : 13/05/2026

Date d'affichage : 13/05/2026

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 12

Représenté : 2

Votants : 14

Etaient présents : M Christian QUATRE, M Philippe LEBLANC, Mme Méline LEROUX, M Brice CASTETS, Mme GOMEZ Nathalie, M Fabien SZOPA, Mme Rachel MICHEL, M Pierre LORENZO, Mme Maud CIECKA, M Patrice PLINIO, M Kévin NOAILLES, Mme Fabienne PLANCQ

Secrétaire de Séance : Mme Fabienne PLANCQ

N° D20260519_01

CONTRIBUTION A LA BASE DE LOISIRS DE MONCLAR DE QUERCY POUR LES RESIDENTS DE LA COMMUNE

La commune de Monclar de Quercy pratiquait un tarif « résident » sur les abonnements à la base de loisirs pour toutes les communes de l'ancien Quercy Vert, avant la dissolution de cette entité territoriale.

La commune de Monclar propose, aux anciennes communes membres de l'ancien Quercy Vert, une convention permettant de les faire bénéficier d'une réduction sur le prix de la carte individuelle d'abonnement à la base de loisirs de Monclar, moyennant une participation communale annuelle fixée pour 2026 à 200 € par commune signataire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition.

Cette participation communale permettra aux habitants de Léojac Bellegarde d'obtenir une carte individuelle d'abonnement à la base de loisirs de Monclar pour un montant de 16.10 € par personne, au lieu de 25,10 € (tarif annuel hors commune).

N° D20260519_02

ELECTION DES DELEGUES REPRESENTANTS DE TARN ET GARONNE AMENAGEMENT

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire que le conseil municipal procède au renouvellement des délégués représentant la collectivité au sein du Comité du Syndicat Tarn et Garonne Aménagement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner :

Délégué titulaire

- Christian QUATRE

Délégué suppléant

- Fabienne PLANCQ

**ELECTION DU REPRESENTANT DE LA COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DU GRAND
MONTAUBAN**

Le conseil municipal doit procéder à l'élection du délégué représentant la Commune de Léojac-Bellegarde à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du Grand Montauban.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'élire M. Christian QUATRE.

ETUDE DES DEVIS AIRE DE JEUX ECOLE

Le conseil municipal souhaite acheter une aire de jeux pour l'école et informe avoir reçu six devis : trois de la société Sud Environnement et trois de la société Ovalequip.

Sud Environnement propose une aire de jeux à 13 944.10€ HT, une seconde à 13 778.42€ HT, et une troisième à 12 971.27€ HT.

Ovalequip propose un devis à hauteur de 13 354.96€ HT, un second à 14 480€ HT et un troisième à 15 562€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition du devis de la société Sud Environnement pour un montant de 13 944.10€ HT.

**DEMANDE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT DE LA COUR DE
L'ECOLE (AIRE DE JEUX)**

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Département de Tarn-et-Garonne, et de l'Etat au titre de la DETR, afin de participer au financement du projet d'aménagement de la cour de l'école avec mise en place d'une aire de jeux.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	Dépense		% sur total dépenses
			subventionnable (DS)	€ HT	
TRAVAUX	13 944.10 €	ETAT	13 944.10 €	6 972.10 €	50.00%
		DEPARTEMENT	13 944.10 €	4 183.20 €	30.00%
		Sous-Total SUBVENTIONS		11 155.30 €	80%
		COMMUNE (autofinancement)		2 788.80 €	20%
TOTAL DEPENSES HT	13 944.10 €	TOTAL RECETTES		13 944.10 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le coût prévisionnel indiqué ci-dessus.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Une plaque d'égout a été signalée manquante au lotissement les Vergnoux. Une nouvelle a été commandée auprès du Grand Montauban.
- Le projet de sécurisation du chemin de la mairie se poursuit.
- Une ligne périurbaine des transports du Grand Montauban va potentiellement desservir les Coustous et les Vergnoux. Le projet est à l'étude.
- Le conseil d'école aura lieu le 16 juin 2026.
- Un balisage des places sera prochainement réalisé sur le parking de l'école.
- Des travaux sont en cours afin d'élargir le pont de Cardine sur le chemin de Saboye.
- La tournée des fleurs pour la fête de Léojac aura lieu du 29 au 31 mai 2026, avec une vente de fleurs et de pieds de tomates cerises.

À Léojac Bellegarde, le 20 mai 2026

Le Maire,
Christian QUATRE



